

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0176/11) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 783

Identité du demandeur : Objectif Pro care of Sergent Major s.p.r.l. Monsieur KOLKMAN Frédéric

Objet de la demande du permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40028-2011 : **le remplacement d'une enseigne lumineuse et la modification de la vitrine d'un commerce et la régularisation de l'affectation des étages au profit du commerce**

Zone :

PRAS : zones d'habitation, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant

PPAS : néant

PL : néant

Motif principal de l'enquête :

*application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)*

L'enquête publique se déroule **du 05/09/2011 au 19/09/2011 inclus.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 05 octobre 2011 (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **19/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 05 octobre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 05/09/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0177/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Marianne 26

Identité du demandeur : Monsieur VINCENT Jean-Louis

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40029-2011 : **la construction d'une terrasse en façade arrière d'une habitation unifamiliale, avec escalier d'accès au jardin dérogeant aux prescriptions du RRU**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

*Dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)*

*Dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - hauteur)*

L'enquête publique se déroule du **05/09/2011** au **19/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 05 octobre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **19/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 05 octobre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 12/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0178/11)

### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de la Floride 75

Identité du demandeur : Madame Tulkens-Dalcq Christine

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39822-2011 : **la modification de la terrasse et l'aménagement du sous-sol**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS : AR 51 du 15.04.1988

Motifs principaux de l'enquête :

*Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)*

L'enquête publique se déroule du **05/09/2011** au **19/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 05 octobre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **19/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 05 octobre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 12/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0179/11)**

**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue de Beersel, 81**

Identité du demandeur : Monsieur Caufriez Arnaud

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Certificat ou permis d'urbanisme - numéro de dossier : n°16-39969-2011 : **la transformation d'une maison uni-familiale**

Zone et périmètre : PRAS : zones d'habitation

PPAS : n°13 - Quartier Molensteen - AR du 31.01.1959

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)

L'enquête publique se déroule du **05/09/2011 au 19/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 5 octobre 2011 (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée:

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **19/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

**Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le mercredi 5 octobre 2011. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 05/09/2011.

Le secrétaire communal,  
Thierry BRUIER-DESMETH.

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER.

**Région de Bruxelles-Capitale**

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0180/11)**

**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Ancien Dieweg 16**

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Carola-Hietarinta-Zonnekein Lorenzo & Katharina

Objet de la demande permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39967-2011 : **la transformation et l'extension d'une maison de rapport**

Zone : PRAS : zones d'habitation, le long d'un espace structurant

PPAS : néant

PL : néant

Motif principal de l'enquête :

- Dérogation au RRU titre I art.6 (hauteur de l'annexe)

L'enquête publique se déroule du **05/09/2011 au 19/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 05 octobre 2011 (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée:

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **19/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 05 octobre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 05/09/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER.

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0181/11)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Drève du Caporal 11 c**

Identité du demandeur : Madame GENDEBIEN Katia

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Certificat ou permis d'urbanisme - numéro de dossier : n°16-40032-2011 : **la régularisation de l'aménagement des abords en zone de recul, la construction d'un auvent sur terrasse et d'un abri de jardin**

Zone et périmètre :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

- *dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)*
- *dérogation à l'art.11 du titre 1 du RRU (aménagement de la zone de recul)*
- *dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - hauteur)*

L'enquête publique se déroule du **05/09/2011 au 19/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 5 octobre 2011 (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée:

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **19/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

**Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le mercredi 5 octobre 2011. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 05/09/2011.

Le secrétaire communal,  
Thierry BRUIER-DESMETH.

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER.

# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0182/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Chênes 58

Identité du demandeur : s.p.r.l. THIERRY KISLANSKI - c/o M. Thierry KISLANSKI

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40049-2011 : **la transformation lourde d'une habitation (démolition/reconstruction) avec modification de volume**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

*Dérogation à l'art.7 du titre 1 du RRU (implantation - constructions isolées)*

*Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

L'enquête publique se déroule du **05/09/2011** au **19/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 05 octobre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **19/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 05 octobre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER